



Commune de Rochefort

législature 2016-2020

Conseil général du 28 juin 2018

Procès-verbal No. 8

Le président, Christian Reber, ouvre la séance à 20 heures 02. Il salue les membres présents, les membres du Conseil communal, l'administrateur, ainsi que le nombreux public.

Lors de l'avant-dernière séance du Conseil général, un nouveau Règlement général a été approuvé. Le président propose de s'y référer pour la présente séance, malgré le fait qu'il n'a pas encore été avalisé par le Conseil d'État. Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

Il signale aussi que la séance est enregistrée. Le secrétaire faisant usage de l'article 25 RGC.

Sont présents :

Barraud Véronique Bottge Francis Jutzet Nicolas Gougler Thierry Küffer Pascal Loda Mary-Pierre Nussbaum Jacques-R. (scrutateur) Reber Christian (président) Renaud Eric Ventura Fabio	Cheri Véronique Renfer Raymond (scrutateur)	Barraud Véronique Cima Damia Fahrni Nathalie Sauser Jean-Denis
		PS
		Künzi Jean-Michel (secrétaire) Rausis Jean-Pierre Sauser Noëlle

Excusés :

PLR	Les Verts	GER
Burri Philippe	Gobert Steve Naguel Jean-Luc Quenet Christelle	
		PS

La majorité simple est fixée à 10 voix et la majorité qualifiée à 13 voix.

Sont présents :

19 Conseillers généraux.

5 Conseillers communaux : Christine Bavaud (Les Verts), François Beutler (GER), Damien Humbert-Droz (PLR), Antoine Lazeyras (PS), Tony Perrin (PLR).

L'administrateur Nicolas Merz.

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 mars 2018 (*annexé*)
3. Comptes 2017 et rapport de gestion (*annexé*)
4. Rapport annuel 2017 de la commission de police du feu et de salubrité publique (*annexé*)
5. Rapport annuel 2017 de la commission des naturalisations et agrégations (*annexé*)
6. Motion du Parti Libéral-Radical (PLR) relative à l'utilisation de l'argent de la fusion à des fins d'amélioration des infrastructures (*annexé*)
7. Nomination d'un membre au sein de la commission Mobilité de Rochefort en remplacement de M. Sébastien Barraud démissionnaire
8. Election du bureau du Conseil général
Président (e), vice-président (e), secrétaire, 2 scrutateurs (trices)
9. Communications du Conseil communal
10. Questions et interpellations
11. Divers

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 mars 2018.

Le président demande si des remarques ou des corrections sont à faire concernant ce Procès-verbal.

Thierry Gougler (PLR). Page 2, haut de la page, il y avait 22 conseillers généraux et non pas 21, page 4, haut de la page, figure 14891, alors que cela devrait être 1481, en bas de la page, il manque un mot dans l'intervention de Philippe Burri. Il reste encore quelques coquilles, mais le PLR acceptera ce PV.

Jean-Denis Sauser (GER). Une remarque générale : il faudrait éviter la forme personnelle dans la rédaction des PV. D'autre part, afin d'éviter le plus possible les fautes et les omissions, il faudrait que le procès-verbal soit envoyé au président avant sa distribution au Conseil général.

Le président ainsi que le secrétaire répondent que ce procès-verbal a bien été envoyé préalablement au président.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Le Procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le président demande si des remarques ou des modifications sont à faire concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

3. Comptes 2017 et rapport de gestion.

L'entrée en matière est acceptée sans opposition. Le président mentionne qu'en plus des comptes, le rapport de la commission financière a également été distribué. Il propose de passer ces comptes chapitre par chapitre, seul le chapitre 4, intitulé : Détail des comptes, compte de résultat avec commentaires sera passé page par page. Ensuite l'assemblée approuvera l'arrêté figurant au chapitre 2.

Il n'y a pas d'opposition par rapport à cette procédure. Il n'y a pas de remarques de la part du Conseil communal ni de la part de la commission financière.

Le président commence alors avec le chapitre 1, rapport de gestion du Conseil communal, comme d'habitude, très complet.

Eric Renaud (PLR). Concernant la page 16, compte de l'eau, la source de Baliset nous a fourni 22'000 m³ et nous avons dû acheter 70'000 m³, ce qui fait un total de 92'900 m³. Nous en vendons 76'800 m³. Cela démontre que cette année, nous avons eu peu de pertes dans le réseau. Que le Conseil communal ainsi que le fontainier soient remerciés pour leur bon travail.

Chapitre 3 pas de commentaires, Chapitre 4 page 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,

Thierry Gougler (PLR). Au chiffre 36.340, subvention aux entreprises publiques. Tout le monde a lu dans la presse que la commune de Val-de-Ruz avait renoncé à contribuer au bibliobus. Quelle incidence peut avoir cette décision sur la pérennité de cette prestation ?

Tony Perrin (CC). Suite au refus de la population de Val-de-Ruz d'augmenter le coefficient fiscal, le Conseil communal a renoncé, entre autres, à participer au financement du bibliobus. On a peu pris en compte l'importance de la contribution de Val-de-Ruz dans l'association. Cette contribution représente environ 15 % des recettes de l'association. En tous les cas, il n'y aura pas de mise en péril de l'association pour l'année prochaine, suite à cette décision. Il est clair que cela représente un certain nombre d'arrêts en moins par rapport à ce qui avait été consenti il y a une année ou deux ans maintenant. Par contre cela laisse quelques arrêts en plus. Cela peut donc avoir un impact positif puisque dans la nouvelle répartition de tournée du bibliobus on avait dû faire l'impasse sur l'arrêt de Champ-du-Moulin. On peut donc imaginer que nous puissions regagner cet arrêt. Cela reste toutefois à discuter et cette discussion aura lieu dans la seconde partie de l'année 2018. A court terme, il n'y a pas péril en la demeure, mais il est clair qu'à plus long terme, il faudra bien analyser tous les paramètres de cette problématique.

Page 10, 11, 12, 13, 14, 15,

Nicolas Jutzet (PLR). Au 31.300.00, à l'achat des cartes journalières, quelles sont les explications au sujet du dépassement de 2'200 francs ? Et le cas échéant, quelles sont les mesures prises pour éviter de pareils dépassements ?

Damien Humbert-Droz (CC). Nous sommes à nouveau à la traditionnelle question au sujet des cartes journalières. En effet, l'augmentation des coûts est liée aux tarifs de CFF. Au sujet des ventes, on pourrait effectivement augmenter le ratio, puisqu'à certaines périodes, il reste encore un certain nombre de cartes invendues. Un certain nombre de modifications sont intervenues durant cet hiver, notamment concernant les ventes last-minute, qui n'étaient valables que le jour même. Elles sont désormais valables le jour précédent à midi. Au sujet des ventes du week-end, qui étaient vendues au même régime, elles sont disponibles maintenant dès le vendredi à 12 heures. Suite à ces petits changements, selon l'administration, il semble que le taux de vente soit assez bon en ce début d'année. Pour le reste des remarques générales, vous trouvez tous les renseignements dans les procès-verbaux des anciennes années.

Page 16,

Prisca Frasse (PLR). Au point 37.010.01 concernant la redevance pour l'eau, le montant est assez considérable. Est-il possible de négocier cette redevance à la baisse ?

Christine Bavaud (CC). Il s'agit d'une taxe de 0.70 francs par m³. Comme il s'agit d'une taxe, nous ne sommes pas dans un processus de négociation possible ; ou alors, il faudrait aussi négocier les subventions que nous recevons. D'autre part, nous allons recevoir une bonne subvention pour le raccordement à la STEP. Nous avons également reçu des subventions pour le PGEE et nous en recevons encore, chaque fois que celui-ci est modifié. On ne peut donc, d'un côté vouloir économiser les dépenses et recevoir des subventions.

Page 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23,

Pascal Küffer (PLR). Au sujet des revenus fiscaux des personnes physiques, le Conseil communal peut-il évaluer les gains obtenus, pour notre commune, à la suite de l'amnistie fiscale ?

Tony Perrin (CC). Comme vous le savez, cette campagne a eu un grand succès au niveau cantonal puisque, sauf erreur à peu près 90 millions de rentrées fiscales sont réapparues. Pour la commune de Rochefort, le succès n'a pas été aussi grand, puisque, selon le service des contributions, pour 2016, nous avons récupéré 52'383.25 francs et pour l'année 2017, 24'073,70 francs, soit environ un total de 76'500 francs, ce qui est faible. Le Conseil communal ne sait pas si nous avons moins de filous dans la commune ou si ceux-ci n'ont pas saisi l'opportunité de s'annoncer. Le succès pour notre commune n'est pas à la hauteur de ce qui a été enregistré au niveau cantonal et dans d'autres communes.

Jean-Pierre Rausis (PS). Concernant les revenus des personnes physiques, on a une ligne pour l'année fiscale et une pour l'année précédente. Au budget on avait 2'367'000 francs pour l'année fiscale et 350'000 pour l'année précédente. Aux comptes, on a 0 franc pour l'année précédente et 2'827'000 francs pour l'année fiscale. Pour l'année 2015, aux comptes 2015 on avait 2'600'000 francs, aux comptes 2016, 2'900'000 francs. Est-ce que ces 2 lignes étaient sur le même compte précédemment ? Les 0 franc de l'année précédente concernent quoi ?

Tony Perrin (CC). Ces 2 lignes étaient effectivement dans le même compte précédemment. Avec l'introduction du nouveau système comptable MCH2, il nous a semblé pertinent de différencier le revenus des personnes physiques en fonction de l'année fiscale 2017 et des années précédentes. L'intention était bonne, mais, dans les faits, pratiquement impossible à faire. Pour cette raison, vous avez un 0 dans la colonne des comptes et que l'ensemble des montants correspondants se trouvent dans la rubrique 40.00.0.

Page 24, 25, et on arrive à la dernière page du chapitre 4. On peut passer au chapitre 5 : détail des comptes par nature, résumés sur trois pages. Chapitre 6 : détail des comptes des investissements avec commentaires. Trois pages roses. Chapitre 7 : contrôle des crédits d'investissements.

Jean-Denis Sauser (GER). Serait-il possible d'avoir cette page en format horizontal plutôt que vertical, ce qui entraînerait 2 pages, mais agrandirait les caractères.

Tony Perrin (CC). On prend note.

Chapitre 8 : bilan au 31 décembre 2017. quatre pages vertes. Chapitre 9 : rapport de révision des comptes 2017 par Soresa SA. Chapitre 10 : procédure de contrôle du respect des dispositions prévues par le RCF. Chapitre 11 : informations financières. Chapitre 12 : liste des signatures. Avant la lecture de l'arrêté, la parole est aux différents groupes.

Jean-Denis Sauser (GER) Le GER remercie grandement l'administrateur, le Conseil communal et la commission financière pour leur excellent travail et il acceptera les comptes tels qu'ils sont présentés.

Noëlle Sauser (PS). Le groupe socialiste félicite le Conseil communal et l'administrateur pour le travail effectué. Il acceptera les comptes.

Fabio Ventura (PLR), président de la commission financière. Au nom de la commission financière, remercie le Conseil communal pour son excellente gestion de la commune, ainsi que l'administrateur communal. Il remercie également tout le personnel communal qui a aussi contribué à ce résultat.

Raymond Renfer (Les Verts). Le groupe accepte les comptes en remerciant le Conseil communal, l'administrateur ainsi que le personnel communal.

Le président propose de simplifier la lecture de l'arrêté en ne mentionnant que le bénéfice à l'alinéa A, et uniquement les investissements nets à l'alinéa B. Il lit donc l'arrêté et passe au vote. L'arrêté est accepté à l'unanimité. Le Conseil communal, l'administrateur ainsi que le personnel communal méritent nos applaudissements pour ce résultat positif et pour une excellente gestion de la commune. L'assemblée applaudit généreusement.

4. Rapport annuel 2017 de la commission de police du feu et de salubrité publique.

La parole n'est pas demandée et le président propose d'applaudir également les membres de la commission pour le travail accompli, ce d'autant plus qu'ils ne sont pas toujours accueillis à bras ouverts et qu'il faut parfois beaucoup de finesse pour expliquer les décisions qui s'imposent. Applaudissements de l'assemblée.

5. Rapport annuel 2017 de la commission des naturalisations et agrégations.

Jean-Denis Sauser (GER). Il est surprenant de ne trouver que la mention des rapports de la commission de police du feu et de salubrité publique et de la commission des naturalisations et agrégations sur l'ordre du jour de ce soir. Alors que le règlement prévoit, à l'article 5.6 que toutes les commissions ont l'obligation de présenter un rapport annuel. Il n'est pas question de demander maintenant les rapports manquants, mais il s'agit ici d'une remise à niveau de l'information.

La parole n'est plus demandée et le président propose d'applaudir les membres de la commission puisqu'ils n'ont pas chômé cette année. Applaudissements de l'assemblée.

6. Motion du Parti Libéral-Radical (PLR) relative à l'utilisation de l'argent de la fusion à des fins d'amélioration des infrastructures.

L'entrée en matière est acceptée sans opposition.

La parole est donnée aux différents groupes.

Véronique Barraud (GER). Après discussion au sein du groupe, celui-ci propose le rejet de la motion du PLR. La motion, sans proposition de projet concret ne fait que reprendre l'intention du COPIL et n'apporte aucune piste de travail supplémentaire au Conseil communal qui est déjà parfaitement conscient que des propositions concrètes en faveur des habitants de la commune doivent être faites rapidement.

Jean-Pierre Rausis (PS). Le groupe a aussi analysé cette motion qui enfonce des portes ouvertes. Nous rejoignons le GER sur ses déductions. Le rapport d'accompagnement de la convention de fusion du 26 août 2015 précisait que le COPIL suggère que cet argent soit affecté à un ou des projets communaux entre les deux anciennes communes, par exemple une liaison piétonnière entre Brot-Dessous et Rochefort. Et c'est exactement ce que propose la motion. On peut se demander si le but des motionnaires est de ne dépenser plus que 50 % de cet argent et d'en mettre les autres 50 % dans la caisse communale. Le groupe socialiste refusera donc cette motion, puisqu'il souhaite que la totalité de cet argent soit utilisée pour des projets d'infrastructures et que d'autre part il n'apporte rien de nouveau. D'autre part, le Conseil communal étudie la question et la commission de mobilité étudie un chemin piétonnier menant à Brot-Dessous. Le travail se fait et il n'y a aucune raison d'y adjoindre une motion supplémentaire.

Raymond Renfer (Les Verts). Pour notre groupe, cette motion manque de corps. Elle ressemble plus à une propagande partisane et n'a aucun fondement. Il n'y a pas d'idée supplémentaire à ce qui avait été recommandé lors du processus de fusion. Le groupe refusera donc cette motion.

Thierry Gougler (PLR). Le but de la motion était déjà de reparler de cet argent et de savoir où en étaient les choses. Le but est d'ores et déjà atteint puisque nous sommes dans cette discussion. L'idée n'est pas de diminuer cette subvention, mais de faire bouger les choses et d'aller de l'avant.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de la motion. Elle est acceptée par dix voix contre neuf, la voix du président ayant fait pencher la balance.

7. Nomination d'un membre au sein de la commission Mobilité de Rochefort en remplacement de M. Sébastien Barraud démissionnaire.

La parole est aux groupes pour proposer des candidats.

Nathalie Fahrni (GER). Le groupe propose Laurent Burnier comme membre de la commission. Il n'y a pas d'autres propositions et la candidature du GER est acceptée par acclamations.

Christine Bavaud (CC). Un rappel en ce qui concerne les commissions du Conseil général, il est important d'adresser les démissions au président du Conseil général ainsi qu'au président de ladite commission, avec copie au Conseil communal.

8. Election du bureau du Conseil général
Président (e), vice-président (e), secrétaire, 2 scrutateurs (trices).

La parole est aux groupes pour proposer une ou un président.

Damia Cima (GER). Le groupe propose la candidature de Nathalie Fahrni.

Il n'y a pas d'autres propositions et la candidature du GER est acceptée par acclamations.

On passe à la nomination d'une ou d'un vice-président.

Noëlle Sauser (PS). Le groupe propose la candidature de Jean-Michel Künzi.

Il n'y a pas d'autres propositions et la candidature du PS est acceptée par acclamations.

On passe à la nomination d'une ou d'un secrétaire.

Véronique Cheri (Les Verts). Le groupe propose la candidature Christelle Quenet.

Il n'y a pas d'autres propositions et la candidature des Verts est acceptée par acclamations.

On passe à la nomination de 2 scrutateurs.

Thierry Gougler (PLR). Le groupe propose son scrutateur en chef en la personne de Jacques Roland Nussbaum.

Véronique Cheri (Les Verts). Le groupe propose la candidature de Raymond Renfer.

On ne change pas une équipe qui gagne et les 2 scrutateurs sont acceptés par acclamation.

9. Communications du Conseil communal.

Antoine Lazeyras (CC). Avec une petite voix, il nous parle de la réfection de l'abri du Pré-Vert. Cette rénovation est terminée ou en passe de l'être. Le samedi 1er septembre aura lieu l'inauguration des travaux qui ont été effectués. Tous les habitants de la commune sont invités à cette inauguration. Il y aura quelques jeux et diverses animations pour faire de cette journée un moment convivial. Les habitants de la commune de Boudry sont également invités.

François Beutler (CC). Le 5 juin, la réfection de la grotte de Cottenger à été inaugurée. Cette grotte, site archéologique national est situé sur le territoire communal. Le Conseil communal avait à coeur d'organiser une journée portes ouvertes pour les habitants de la commune. Cette journée aura lieu le samedi 22 septembre. Un tout ménage sera distribué. Cette visite se fera sur inscription.

Tony Perrin (CC). Le chapitre culture occupe une très petite partie des fonds que vous venez d'accepter, mais une grande partie de communications du Conseil communal. Ceci pour vous informer que la manifestation du 1er août se tiendra à nouveau au Grand-Coeurie. Il jette un coup d'oeil en direction de la présidente du Conseil général pour savoir si elle sera disponible pour le traditionnel discours. D'autre part, un certain nombre de conseillers communaux ne seront pas présents à la manifestation du Pré-Vert, puisqu'ils seront à Rochefort-sur-Mer pour la 10e rencontre des Rochefort d'ici et d'ailleurs, les 31 août et 1er septembre.

Christine Bavaud (CC). Un autre sujet culturel, puisqu'il s'agit du château de Rochefort. Tous ceux qui n'y sont pas encore allés sont invités à s'y rendre. C'est très intéressant de voir ce qui a été mis à jour ces derniers temps. Dans le courant de l'automne, nous proposerons une visite sur place pour les membres du Conseil général, avec la présence de M. Christian de Reynier qui nous parlera de ce château. Actuellement, les arases des murs sont refaites à la chaux. Un groupe d'archéologue se rendra ensuite sur place.

Les travaux de raccordement à la STEP de la Saunerie arrivent gentiment à bout touchant. Il reste encore quelques travaux à exécuter dans le bassin de rétention, néanmoins, la mise en service est prévue pour le mois de septembre.

Le président remarque que Rochefort est une commune qui bouge et dans laquelle il fait bon vivre.

10. Questions et interpellations.

Nathalie Fahrni (GER). En parcourant les routes cantonales ou communales situées sur le territoire de la commune, on est frappé par le spectacle désolant qu'offrent leurs bords jonché de déchets en tout genre qu'il faudrait pouvoir, pour le moins diminuer, voire éradiquer, d'une façon à déterminer. Une solution serait la participation de tous les élus ainsi que des citoyens motivés, à quelques séances de nettoyage.

Le miroir qui se situe au croisement de la route de la Sauge et de la route de la Gare est mal positionné. Y a-t-il une possibilité de la régler ?

Christine Bavaud (CC). Au sujet du littering, nous avons organisé une opération coup de balai il y a quelques années. Vu le magnifique succès de cette opération qui n'a réuni que quelques personnes, tant parmi la population que parmi les élus, on peut émettre quelques doutes sur le succès d'une telle opération. Néanmoins on peut tout à fait concevoir qu'une seconde opération reçoive un meilleur accueil. On se rend compte qu'actuellement, une partie de la population montre un comportement peu en accord avec la vie en société. A preuve ceux qui se permettent de déposer un sac poubelle noir au pied du panneau invitant à respecter la nature. C'est un problème de société et si chacun ramassait les déchets dans son environnement proche, on ferait un grand pas dans la bonne direction.

Damien Humbert-Droz (CC). Au sujet du miroir, le Conseil communal prend note et transmettra à qui de droit pour le remettre en ordre s'il devait être mal réglé.

Mary-Pierre Loda (PLR). Le radar indicatif installé à plusieurs endroits de la commune a connu un véritable succès. Le groupe PLR se demande s'il est possible d'acquérir un tel appareil au lieu de le louer, et de pouvoir ainsi régulièrement le placer à divers endroits stratégiques du territoire communal.

François Beutler (CC). Ce radar a été installé à 3 places, à Brot-Dessous, à Chambrelieu et aux Grattes. Lors de la prochaine campagne, il sera également placé à Montezillon, pour que tous les hameaux de la commune aient été visités par ce radar pédagogique. Le Conseil communal a déjà évalué la possibilité d'acquérir un appareil. Il a été décidé d'attendre le budget 2019 pour y inscrire cette acquisition.

Thierry Gougler (PLR). Dans le quartier de la gare, il est surprenant de trouver tout à coup des barbelés le long de la barrière du "petit" détour imposé par les CFF. Il a été enlevé entre temps, mais il est inadmissible qu'un tel fait puisse se produire. D'autre part, l'entretien de ce sentier ne donne pas envie de l'emprunter ; le sentier est boueux, plein de trous et la végétation envahissante fait penser qu'il faut se munir d'une serpe pour se frayer un passage. De plus, sur la route qui mène à la gare, on trouve un trou de bonnes dimensions. Ce trou existe depuis de nombreux mois, il n'est pas signalé ce qui est hyper dangereux. Nous avons décidé d'installer des lampadaires, ce qui permettrait de mieux voir le trou, qu'en est-il de cette installation ?

Antoine Lazeyras (CC). Il a été pris un petit peu de retard par rapport à la pose des lampadaires. Une offre avait été demandée, qui doit être réactualisée. Mais il est prévu que cela soit réalisé cette année encore.

Damien Humbert-Droz (CC). Le Conseil communal a été interpellé au sujet de la pose de ces barbelés, mais finalement, cette infrastructure ne nous appartient pas. Nous avons pris contact avec le département des infrastructures des CFF en signalant que cette installation était dangereuse et qu'elle devait être corrigée. Normalement, le débroussaillage de l'évitement est assuré par les CFF. Il est vrai que cette année rien n'a encore été fait, mais c'est une affaire qui est en cours entre la commune et les CFF. Le nid de poule se trouve sur le territoire des CFF, donc un chemin privé. Nous avons néanmoins déjà interpellé le propriétaire en demandant si, d'entente avec le service des Ponts et Chaussées qui passe régulièrement avec de l'enrobé il n'y avait pas possibilité de réparer ce trou. C'est également une affaire qui est en cours. Espérons que quand l'éclairage sera présent, il n'éclairera pas le trou.

Mary-Pierre Loda (PLR). Au sujet de la modification de la loi sur les routes cantonales. Selon la presse, l'État souhaite remettre certaines routes en main des communes. Quelles sont les informations en possession du conseil communal à ce sujet ?

Damien Humbert-Droz (CC). Il y a quelques semaines, le département du développement territorial a en effet mis en consultation le projet de révision de la loi sur les routes et voies publiques. Il s'agit d'une des plus anciennes lois puisqu'elle date de 1849 et qui n'a jamais fait l'objet d'une refonte complète. Parmi les éléments appelés à être modifiés, il y a effectivement 52 kilomètres de routes à remettre en mains communales sur l'ensemble du territoire cantonal. La commune de Rochefort se voit impactée de manière assez conséquente puisque ce sont pas moins de 5 kilomètres qui devraient lui être remis. Ce n'est qu'un rapport en consultation, elle a, bien entendu, été consultée à l'instar de toutes les communes. Elle y répondra par le biais des contacts qu'elle a au sein de l'association des communes neuchâteloises d'une part et d'autre part par le biais de la conférence des directeurs communaux, assemblée de conseillers communaux en charge des transports publics, des travaux publics et des services industriels. Le Conseil communal répondra à cette consultation à la rentrée d'août, le délai étant fixé au 10 septembre. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a différents éléments : les axes principaux, qui font partie de ce qui s'appelle les axes d'approvisionnement et qui ne sont, à priori, pas concernés. Il s'agit plutôt de la route de Chambrelieu, qui a été refaite il y a une dizaine d'années et qui se trouve dans un état que l'on peut qualifier de bon. Il est entendu qu'il s'agit de remettre autant son infrastructure que son entretien donc on doit prévoir à plus long terme une réfection soit de la bande de roulement soit du caisson. Il s'agit aussi de la route de Champ-du-Moulin qui, elle pose beaucoup de questionnements. Dans le rapport figurent une multitude d'éléments qui entourent cette remise en main communale, par exemple l'existence du fond des routes communales, très peu utilisées par les communes et qui est doté d'un fond de 5,6 millions prévus pour la réfection d'ouvrages d'art. Ce montant ne représente qu'une partie très modeste des réfections à prévoir sur ces tronçons. Le Conseil communal est vigilant. Il prendra les contacts nécessaires afin de savoir qui est touché, il y a des communes qui ne sont pas touchées du tout, d'autres dans une moindre part et d'autres beaucoup plus. Rochefort est la troisième commune parmi les plus impactées, derrière Neuchâtel et Val-de-Ruz. Il y a aujourd'hui, des éléments pertinents pour rendre certains tronçons de routes cantonales en routes communales. Pour d'autres, les éléments semblent beaucoup moins pertinents et il faudra se battre pour que les choses soient claires, parce qu'effectivement cela peut devenir un gouffre financier pour certains, en regard des 5 % de la taxe sur les véhicules à moteur qui est ristournée à l'ensemble des communes. Sur les 45 millions encaissés par l'État, les 2,25 millions qui sont redistribués à l'ensemble des communes neuchâteloises semblent un montant bien faible. Ce qui ferait, selon le rapport mis en consultation, cela devrait représenter environ 25'000 francs annuels, pour l'entretien de l'ensemble des routes communales, y compris les tronçons repris. Certaines choses ont déjà changé. Par exemple : l'État ne s'occupe plus du marquage à l'intérieur des localités, par contre il propose de le faire, à un tarif certes avantageux, mais qui induit tout de même des coûts importants pour les communes. Voilà où en est ce dossier. Le Conseil communal y reste très attentif, sans présumer du résultat de la consultation.

Jacques Roland Nussbaum (PLR). Le quartier de la Vieille Fontaine est actuellement sens dessus dessous à la suite de travaux de construction. Il y a une ou deux années, nous avons voté un crédit pour un raccordement à l'épuration des

eaux claires, mais jusqu'ici il ne s'est rien passé. Les nouvelles constructions doivent faire un raccordement provisoire. Peut-on savoir pour quelles raisons rien n'a été entrepris ?

Christine Bavaud (CC). Effectivement, nous aurions un certain montant pour effectuer les travaux, mais un propriétaire fait encore toujours opposition à ce que l'on passe sur son terrain. Il a fait appel à un avocat, ce qui fait encore trainer les choses. Le Conseil communal a pris l'option de revenir régulièrement à la charge, mais c'est un terrain qui doit être mis en vente et cela prend aussi du temps. Telle est la situation actuelle.

Jacques Roland Nussbaum (PLR). S'excuse de revenir à la charge, et informe que ce terrain a failli être vendu, mais la signature n'a pas pu avoir lieu parce que le propriétaire n'a pas toute sa tête. Cette personne peut encore vivre longtemps. Sans solution, il ne voit pas comment faire pour la suite.

Christine Bavaud (CC). Il est toujours possible pour le Conseil communal de s'adresser à un avocat, ce qui aurait un impact financier important, ce d'autant plus que cet argent ne serait jamais récupéré. Nous ne comprenons pas l'attitude de cette personne, puisque les travaux sont plutôt en sa faveur.

Prisca Frasse (PLR). Le groupe PLR voudrait remercier les employés communaux pour l'embellissement des panneaux des localités avec de jolis bacs de fleurs.

Francis Bottge (PLR). Au sujet des embellissements : la guérite du passage à niveau de Bregot est couverte de graffitis. Cette guérite n'appartient évidemment pas à la commune de Rochefort et nous ignorons qui en est le propriétaire. Est-il possible de le contacter et de lui demander d'effacer ces graffitis, dans une démarche d'embellissement. On trouve par ailleurs, le long de cette route, passablement de déchets de toute sorte.

François Beutler (CC). Merci pour la remarque, nous en prenons bonne note et nous contacterons le propriétaire. Cette guérite appartient à l'armée. Il est vrai qu'actuellement les graffitis sont exécutés dans un but de décoration, mais tel n'est pas le cas de ceux-ci.

La parole n'étant plus demandée, on passe au point suivant.

11. Divers.

Thierry Gougler (PLR). Lors de la sortie du Conseil général à la STEP de la Saunerie, visite très intéressante et très instructive, nous nous trouvions avec plaisir avec les employés communaux au nombre de 8. Par contre, le nombre de conseillers généraux était assez faible, puisque nous n'étions que 7. Ce constat est assez décevant, 7 sur 23, ce n'est quand même pas beaucoup. Il est évident que nous sommes tous très occupés, mais c'est quand même dommage que si peu de personnes aient fait l'effort de participer.

Sur un autre sujet, le groupe PLR va déposer une motion concernant les transports publics sur le territoire de la commune. Ceci donnera un peu de grain à moudre pour les autres partis concernant les idées du PLR.

Enfin, l'Hôtel de commune est rouvert, et nous pourrions, ceux qui ont du temps après la séance, nous y retrouver afin de montrer aux tenanciers que nous sommes contents que cet établissement soit à nouveau ouvert.

Jean-Denis Sauser (GER). Au point 9 de l'ordre du jour, il est surprenant de ne trouver aucune intervention au sujet de la gestion des déchets. Lors de la séance du 20 juin 2017, au point 8 de l'ordre du jour, rapport du Conseil communal au Conseil général sur la proposition de modification du système de gestion des déchets, l'entrée en matière avait été refusée et le rapport renvoyé au Conseil communal. Aujourd'hui, l'année étant écoulée, nous aurions pu attendre une communication sur l'état d'avancement de ce dossier.

Christine Bavaud (CC). Il faut ici préciser que nous n'avons pas une année pour clore ce dossier et que nous n'avons pas attendu le rapport du COPIL pour nous préoccuper de la gestion des déchets. Le rapport n'étant pas encore abouti, nous n'allions pas présenter un rapport partiel à votre autorité.

Jean-Denis Sauser (GER). Le groupe était intervenu lors d'une précédente séance et la réponse était que l'année n'était pas encore écoulée.

Christine Bavaud (CC). Le Conseil communal n'a pas à se positionner sur de tels propos. Il n'est pas aisé de concevoir une déchetterie, sur le territoire très étendu de notre commune. D'autre part, les chiffres que nous avons demandés viennent de nous parvenir et le rapport n'a pas encore pu être complété.

Jean-Denis Sauser (GER). Ce n'est pas un rapport qui était demandé à la séance de ce soir, mais au moins une mise au courant de l'état du dossier.

Autre sujet, le groupe va déposer une intervention, on ne sait pas encore sous quelle forme, à la prochaine séance du Conseil général, concernant l'uniformisation du travail des commissions nommées par le Conseil général.

Dernier sujet : suite à l'arrêt des activités de Charly Hoffmann pour les Rochefort News, et après l'avoir rencontré, votre serviteur a repris ces activités en le remerciant pour tout ce qu'il a fait jusque-là.

Le président demande s'il est nécessaire de lire la lettre du corps enseignant adressée au conseil général au sujet de la fête de la jeunesse, ou si quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport à ce courrier. La parole n'est pas demandée et il demande à ce que ce courrier soit annexé au procès-verbal.

Arrivé au terme de cette séance et au terme de cette année présidentielle. Il remercie l'assemblée pour sa patience, les membres du bureau pour leur collaboration ainsi que l'administrateur pour son soutien. Il souhaite plein succès à la nouvelle présidente. Il demande également à l'assemblée de passer auprès de l'administrateur pour toucher les jetons de présence.

Il propose ensuite de tous nous retrouver à l'Hôtel de commune pour fêter ces comptes bénéficiaires et nous offre la première tournée. Les spectateurs et la représentante de la presse sont également chaleureusement invités. Il remercie encore l'assemblée pour sa présence.

La séance est levée à 21 heures 13.

Le secrétaire :

Le président :

Jean-Michel Künzi

Christian Reber

Annexes : Motion du groupe PLR, lettre du corps enseignant au Conseil général.

Conseil général de la Commune de Rochefort

Motion du parti Libéral-Radical

L'argent de la fusion doit améliorer les infrastructures

Dans le cadre de la fusion Rochefort / Brot-Dessous, l'Etat de Neuchâtel a versé à notre Commune CHF 1'098'400.- au titre d'aide à la fusion.

Sachant que notre Commune est dans une excellente situation financière, le parti Libéral-Radical considère que cet argent doit être utilisé concrètement, rapidement, pour le bien des habitants de la Commune, sur des projets qui permettent aussi de marquer cette étape importante de l'histoire des deux territoires.

La présente motion vise donc à attribuer l'argent de la fusion, au minimum à 50 %, dans des projets d'amélioration des infrastructures existantes ou de création de nouvelles infrastructures qui profitent aux habitants des deux anciennes Communes.

Nous ne souhaitons pas mettre en avant des projets précis, mais comptons sur le Conseil communal pour amener des propositions qui devront être votées avant la fin de cette législature.

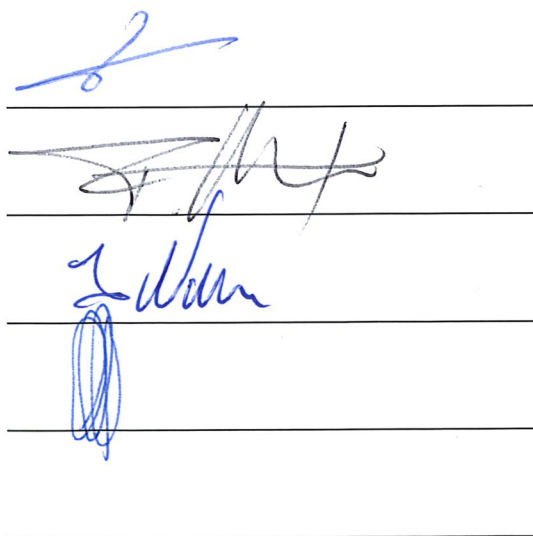
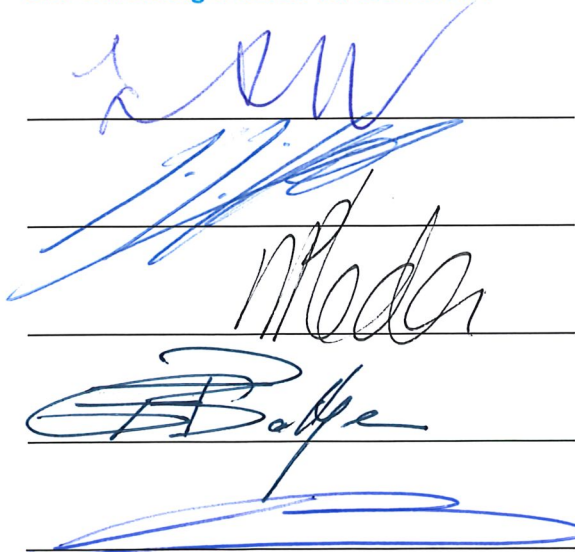
Rochefort, le 22 mars 2018

Premier signataire de la motion :



Philippe Burri

Les autres signataires de la motion :



Corps enseignant de Rochefort

Place du Collège 2

2019 Rochefort

Aux membres du Conseil général
de la Commune de Rochefort
2019 Rochefort

Rochefort, le 17 juin 2018

Fête de la Jeunesse

Mesdames, Messieurs,

Nous avons lu dans la presse locale le compte rendu de votre séance du 22 mars 2018.

Un conseiller général a évoqué « le manque de motivation » du corps enseignant à mettre sur pied le traditionnel spectacle de fin d'année.

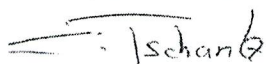
Nous avons été blessé-e-s par cette remarque qui est erronée et qui nous porte préjudice. En effet, le corps enseignant au complet et en toute collégialité a fait le choix d'innover cette année, en proposant une nouvelle formule. Par la suite, nous avons l'intention de faire un spectacle une année sur deux, en alternance avec diverses animations.

Cette démarche permettra d'expérimenter avec les élèves d'autres formes d'expression et surtout d'apporter un enrichissement personnel différent à chaque enfant.

Nous profitons de cette lettre pour vous inviter à partager avec nous ce moment festif et convivial. Nous espérons donc vous voir nombreuses et nombreux le jeudi 5 juillet dès 17h.

Dans cet intervalle, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Carol Tschantz



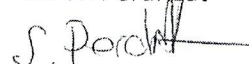
Marie-Pierre Currat Bena



Corinne Jeannet-Tschopp



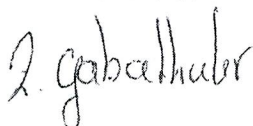
Sarah Perdrizat



Pamela Villagran



Zoé Gabathuler



Martin Bazzoni

